



Projet de vœu du Conseil de quartier Belleville présenté le 4 avril 2024 relatif à la suppression de la salle de danse du centre sportif Alfred Nakache.

Considérant que dans la Charte de la démocratie locale votée le 17 mars 2022 au conseil d'arrondissement du 20^e, il est exprimé la volonté offerte aux habitant-e-s de prendre pleinement part dans les débats stratégiques relatifs à l'avenir de leur ville ;

Considérant que la Charte des Conseils de Quartier du 20^e votée le 24 janvier 2024 invite, dans son article 18, les conseillères et conseillers de quartier à élaborer des projets ;

Considérant que la Charte des Conseils de Quartier du 20^e votée le 24 janvier 2024, dans son préambule, précise le lien étroit et privilégié entre les conseils de quartier et la Mairie du 20^e, s'agissant de l'écoute et de la transmission des doléances, de la mise en place de politiques publiques ou de la participation aux concertations publiques. ;

Considérant la mission confiée aux membres de l'Observatoire de la Démocratie locale sur les moyens que la Mairie pourra mettre en œuvre pour permettre aux habitantes et aux habitants (les plus éloignés des dispositifs municipaux et de la démocratie participative) de prendre part aux prises de décisions publiques, et de faire entendre leur voix à l'échelle de leurs quartiers et de leur arrondissement ;

Considérant la volonté des habitant-e-s du 20^{ème} arrondissement d'être associé-e-s à la décision sur le devenir de leur quartier ;

Considérant l'implication du conseil de quartier de Belleville dans les processus de concertation dans le quartier ;

Considérant la fermeture du centre d'animation des Amandiers en juin 2016 privant de nombreuses associations et leurs usagers d'un lieu de pratiques culturelles, sportives et artistiques dans le quartier politique de la ville Belleville-Amandiers ;

Considérant le courrier du 15 mars 2024 de la direction de la jeunesse et des sports du 20^e arrondissement aux associations utilisatrices de la salle de danse du centre sportif Alfred Nakache les informant de la fermeture de cette salle et de leur hypothétique relogement dans le quartier ;

Considérant le projet de la fédération de judo et de l'association AJA Paris 20 de disposer d'un dojo permettant d'accueillir des compétitions en s'appuyant sur l'opportunité du dispositif 5000 équipements sportifs de proximité proposé par le gouvernement à l'occasion des Jeux Olympiques de Paris ;

Considérant le projet de la fédération de judo et de l'association AJA Paris 20 de saisir l'opportunité d'agrandir le dojo de la salle Nakache en s'appropriant la salle de danse mitoyenne ;

Considérant la réunion en Mairie organisée par monsieur Epara Epara le 28 mars dernier, en présence de la direction de la jeunesse et des sports du 20^e et les représentant.es des associations du centre Nakache qui n'a ni rassuré sur le devenir des associations et de leurs salarié.es, ni garanti la continuité de la pratique d'activités pluridisciplinaires dans le quartier du bas-Belleville ;

Considérant l'absence de salle de pratiques pluridisciplinaires dans le bas-Belleville ;

Le Conseil de quartier de Belleville soumet au conseil du 20^e arrondissement de Paris le vœu suivant :

- **Que le Maire du 20^e garantisse aux associations de continuer d'utiliser la salle de danse du centre sportif Alfred Nakache jusqu'à ce que la future salle de danse du 3^e étage soit construite et opérationnelle.**